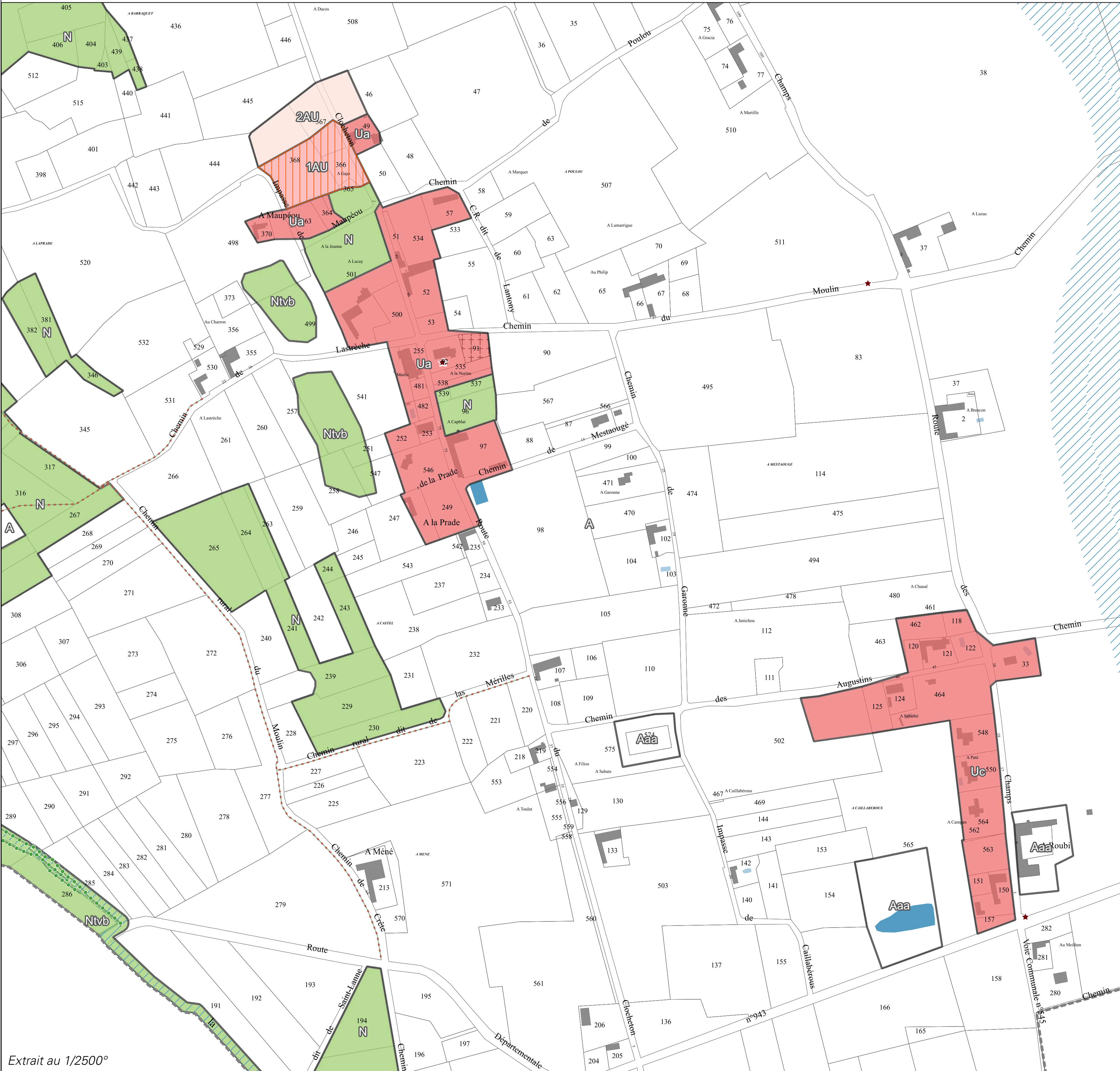
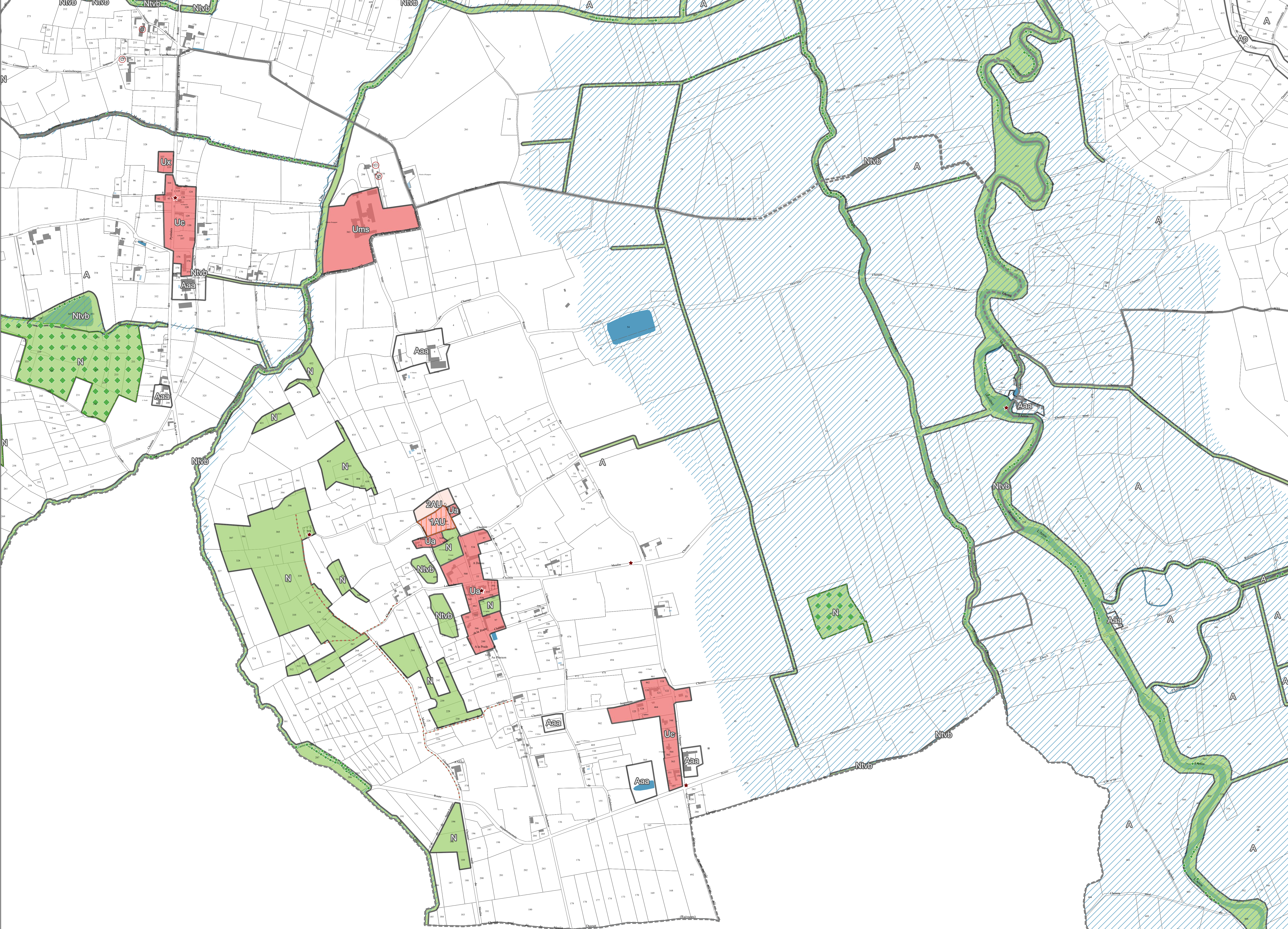


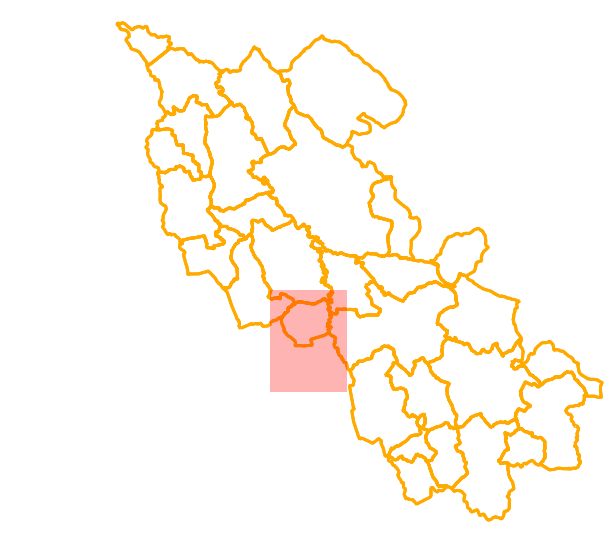


Extrait au 1/2500°

PLU: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS -32

3.2-Règlement graphique - Commune d'ARMENTIEUX

PLU APPROUVE
par délibération du Conseil Communautaire
le 15/12/2025



Légende :

ZONES

Zone urbaine

Zone à urbaniser ouverte

Zone à urbaniser fermée

Zone naturelle

Zone agricole

PREScriptions

★ Elément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)

★ Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)

★ Bâtiment susceptible de changer de destination

★ Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU) : alignement d'arbres ou de façades

★ Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) : alignements d'arbres et haies

★ Voies, chemins à conserver et à créer

Emplacement réservé

Ensemble patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)

Ensemble boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

INFORMATIONS

Limites communales

Parcelles

bâti cadastre

bâti nouveau

Cours d'eau

Zone inondable

Echelle : 1/5000e

0 250 500 m

PAYSAGES
études & aménagements urbains

Réalisé par : Adeline SERVAT
Origine DGFIP Cadastre Droits de l'Etat
révisé 01/2025